



## PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL Séance du 3 octobre 2018

*Pôle d'Equilibre Territorial et Rural*

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi le 3 octobre 2018 à 17h30 à la salle du Conseil de la Mairie de CLÉRY SAINT ANDRÉ, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER.

*Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :*

✓ **Pour la COMMUNAUTÉ de COMMUNES de la BEAUCE LOIRÉTAINE, Mesdames et Messieurs :**

Miriane BONHOMMET (Sougy), Thierry BRACQUEMOND (Huêtres), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (Gémigny), Eric DAVID (Sougy), Pascal GUDIN (Artenay), Lucien HERVÉ (Coinces), Gérard HUCHET (Tournois), Hubert JOLLIET (Chevilly), Pascale MINIERE (Boulay les Barres), Isabelle ROZIER (Patay), Christophe SOUCHET (Trinay), Bernard TEXIER (Chevilly), Jean-Bernard VALLOT (St Péray la Colombe).

✓ **Pour la COMMUNAUTÉ de COMMUNES DES TERRES des VAL DE LOIRE, Mesdames et Messieurs :**

Anita BENIER (Baccon), Édith CHARDON (Tavers), Gérard CORGNAC (Cléry Saint André), Frédéric CUIILLERIER (Saint-Ay), Yves FAUCHEUX (Epieds-en-Beauce), François COINTEPAS (Beaugency), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Jean-Pierre FROUX, (Lailly en Val), Jean-Yves GASNIER (Beauce la Romaine - Ouzouer le Marché), Chantal BUREAU (Mareau-aux-Prés), Brigitte LASNE-DARTAILH (Baule), Martine MAHIEUX (Le Bardon), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Jean-François PICHON (Meung sur Loire), Arnold NEUHAUS (Villermain), Béatrice PERDEREAU (Rozières en Beauce), Christian ROUBALAY (Beauce la Romaine - Prénouvellon), Jean-Paul ROUSSARIE (Huisseau-sur-Mauves), Daniel THOUVENIN (Villorceau), Pierre TRUBLARD (Beauce la Romaine - La Colombe), Géraldine BOISSONNET - BRISSET (Charsonville).

*Ainsi que Madame et Messieurs :*

Brigitte LAMY (Boulay les Barres), Alain CHAMPENOIS (Villermain), Michel POMMIER (Rozières en Beauce), Mathias NIVAN (ADIL45).

*Étaient également présents :* Monsieur Thibaud DÉSIÉ, Mesdames Camille DUBRULLE et Michelle ÉON (PETR Pays Loire Beauce), Monsieur Yvan BOZEC (Pays Sologne Val Sud et PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne).

*Étaient absents excusés Mesdames et Messieurs :*

Jean-Luc BEURIENNE et Daniel FOUCAULT (Patay), Dimitri MICHAUD (Gidy), Benoît PERDEREAU (Gidy), Yves PINSARD et Alexandre RAGOT (Bucy Saint Liphard), Jean-Guy ROBLIN (Bricy), Jean-Paul BEDIOU et Anne-Marie RACINEAU (Beauce la Romaine – Tripleville), Danielle COROLEUR et Jérôme NALYWAKO (Mézières lez Cléry), David FAUCON (Beaugency), Odile BRET (Beauce la Romaine – Ouzouer le Marché), Bertrand HAUCHECORNE (Mareau aux Prés), Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire), Anne-Marie CAQUERET-MICHELETTO (Beauce la Romaine – La Colombe), Bruno VIVIER (

Monsieur Gérard CORGNAC accueille les membres du Comité Syndical dans la salle du Conseil de la mairie, qui est également la salle des mariages et une salle de réunions. Il présente sa commune à vocation agricole avec ses étendues de céréales, qui compte 3500 habitants. Les emplois se situent essentiellement sur la métropole. Cléry saint André est une commune attractive qui connaît une évolution remarquable. Monsieur le Président le remercie d'accueillir le Comité Syndical pour la première fois à Cléry Saint André qui, avec 3 autres communes du Val d'Ardoux, ont rejoint le périmètre du Pays Loire Beauce. Monsieur le Président propose ensuite de procéder à l'ordre du jour.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2018,**

Monsieur le Président demande aux Membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

### **2. Elaboration du Projet de territoire**

➤ Point d'avancement et échanges suite au COPIL du 25 septembre.

Monsieur le Président indique que le premier Comité de pilotage a eu lieu le 25 septembre dernier à Huêtres, durant lequel une définition d'une terminologie précise en lien avec les compétences de chacun a été déclinée.

Monsieur le Président confirme sa volonté de produire un projet de territoire qui va inspirer les deux Communautés de Communes, avec le retrait et l'ajout de plusieurs points, tels que la sécurité routière qui n'est pas de la compétence du Pays, l'intégration du Schéma de Développement Economique des deux Communautés de Communes et le schéma touristique de l'Office de Tourisme des Terres du Val de Loire, l'incorporation du diagnostic territorial et environnemental du SCOT en début de document.

### 3. Conseil de développement

#### ➤ Point d'avancement et échanges suite au dernier conseil du 11 septembre.

Monsieur le Président indique que l'installation du Conseil de développement a eu lieu le 11 septembre dernier à Cléry Saint André, réunion au cours de laquelle les missions et l'organisation du PETR ont été présentées ainsi que des explications sur le fonctionnement, l'organisation et les tâches possibles au sein du Conseil de développement, suivi d'un tour de table pour connaître les volontés de chacun.

Monsieur le Président précise que cette instance sera mutualisée avec les 2 communautés de communes, et que la prochaine séance aura lieu le 9 octobre pour élire le Bureau, mettre en place les groupes de travail et valider le Règlement Intérieur.

Monsieur le Président ajoute que 2 membres supplémentaires ont rejoint cette instance. Il s'agit de Madame BELLANGER (Accueil de jour de Cléry) et Madame MANGA (Directrice EPHAD de Patay).

A la demande de Madame MAHIEUX, la liste des inscrits au conseil de Développement sera adressée aux membres du Comité Syndical.

### 4. SCOT

#### ➤ Point d'avancement de la démarche,

Monsieur le Président rappelle que le PADD a été débattu lors du Comité Syndical du 2 juillet dernier, puis a été présenté aux Personnes Publiques Associées, à Saint Ay le 17 septembre 2018. A ce titre, un rendez-vous est prévu le 5 octobre avec la DDT qui reproche de ne plus être suffisamment associée depuis le départ de M. BRIL en charge du dossier à la DDT.

Monsieur le Président informe aussi les membres qu'un échange avec la presse a eu lieu mardi 25 septembre pour annoncer les 2 réunions publiques du 1<sup>er</sup> octobre, la première à St Péray la Colombe, la seconde à Chaingy, auxquelles ont assisté une soixantaine de personnes.

Enfin, Monsieur le Président invite les membres à s'inscrire à un séminaire SCOT qui aura lieu au Gidéum de Gidy le 6 novembre prochain de 9h à 15h30 pour travailler sur l'élaboration du DOO. Un COPIL SCOT est également prévu en décembre prochain.

#### ➤ Avenant juridique et financier lié à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi juridique du SCOT

Monsieur le Président rappelle que les Syndicats Mixtes du Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire, du Pays Loire Beauce et du Pays Sologne Val Sud ont créé un groupement de commandes en février 2015 afin de désigner un assistant à maîtrise d'ouvrage pour le suivi juridique des 3 SCOT. Depuis, les trois Pays concernés ont été modifiés suite aux fusions d'EPCI imposées par la loi NOTRE : le Pays Sologne Val Sud va disparaître fin 2018, les Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire et Loire Beauce se sont quant à eux agrandis et transformés en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural. La Communauté de communes des Portes de Sologne se substitue au Pays Sologne Val Sud (délibération du 10 avril 2018).

Monsieur le Président explique qu'initialement, le coût global du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi juridique des trois SCOT était de 48 960 € TTC, sur lesquels 9 384 € d'acomptes ont déjà été versés. Au solde restant à payer de **39 576,00 €**, s'ajoutent :

- Une mise à jour sur la phase diagnostic, soit ..... 3 060,00 € TTC
  - Une mise à jour sur la phase PADD, soit ..... 5 508,00 € TTC
  - 4 réunions supplémentaires, soit..... 1 632,00 € TTC
- soit un montant à répartir en parts égales entre les 3 structures de..... **10 200,00 € TTC**,

Le reste à payer s'élève au total à 49 776 € TTC, réparti à parts égales entre les 3 structures qui devront s'acquitter chacune de **16 592,00 € TTC**.

Pour finir, Monsieur le Président ajoute qu'une subvention exceptionnelle de l'Etat d'un montant de 10 000 € a été accordée au Pays Loire Beauce afin de financer le supplément du SCOT lié au changement du périmètre.

A la demande du Président, un récapitulatif sera transmis aux membres.

Monsieur le Président propose aux membres :

- D'acter le départ du Pays Sologne Val Sud et d'autoriser la Communauté de Communes des Portes de Sologne à intégrer le groupement de commandes lié à « l'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour le suivi juridique des 3 SCOT » ;
- De l'autoriser à signer l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement de commandes relatif à « l'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour le suivi juridique des 3 SCOT » ;
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 18-21**).

### 5. Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte/Plan Climat Energie Territorial

#### ➤ Présentation de la mission de Conseil en Energie Partagée (CEP) par Mathias NIVAN (ADIL 45),

Monsieur Mathias NIVAN, Conseiller en Energie Partagée à l'Espace Info Energie de l'ADIL du Loiret prend la parole pour présenter sa mission qui permet la mutualisation, à l'échelle d'un territoire, d'une compétence technique ayant pour objectif de diminuer la facture énergétique, la consommation d'énergie et les émissions de Gaz à Effet de Serre.

Cette mission consiste en un accompagnement de 3 ans (1€/an/habitant), une analyse des consommations d'énergie et un bilan énergétique, une hiérarchisation des actions à entreprendre et la définition du juste besoin, c'est-à-dire :

- ✓ L'ajustement des puissances souscrites
- ✓ La révision des contrats de maintenance : jusqu'à **20%** d'économie d'énergie
- ✓ L'assistance à Maîtrise d'Usage : jusqu'à **15%** d'économie d'énergie
- ✓ La rénovation de l'éclairage public : jusqu'à **75%** d'économie d'énergie
- ✓ L'isolation des bâtiments : jusqu'à **80%** d'économie d'énergie

ainsi qu'une aide à la rédaction des CTEP, une aide à la recherche de subvention, la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), une veille réglementaire et technique, une sensibilisation, une animation, une mise en réseau.

Les Atouts :

- En moyenne un Conseil en Énergie Partagée couvre jusqu'à 3 fois son coût,
- C'est un spécialiste de l'énergie neutre et objectif,
- Il accompagne la commune dans la définition du juste besoin au mieux des intérêts de la commune versus les entreprises et équipes de maîtrise d'œuvre,
- Il s'assure pour la commune que les entreprises ont une bonne connaissance de l'état de l'art,
- Par les actions de sensibilisation des élus, agents et usagers, il contribue à l'acculturation et à l'appropriation des enjeux liés à la maîtrise de l'énergie,
- C'est un des acteurs de la traduction des PCAET en actes,
- C'est un contributeur au développement des énergies renouvelables.

Pour toute information :

**Mathias NIVAN**  
Conseiller en Énergie Partagée - ADIL du Loiret – Espace Info Énergie  
[m.nivan@cep-loiret.org](mailto:m.nivan@cep-loiret.org)  
02.38.62.47.07  
1bis rue Saint Euverte - 45000 ORLEANS

Monsieur Gérard CORGNAC souligne les remarques pertinentes de Monsieur NIVAN sur le travail qu'il a effectué au sein de sa commune, pour mieux cibler les consommations d'eau par exemple.

M. Jean-Bernard VALLOT demande s'il y a une obligation d'objectifs dans le cadre du PETR.

Monsieur le Président répond que cette présentation est uniquement une phase de communication, le libre choix est laissé aux communes d'adhérer ou non.

Madame Camille DUBRULLE reprend que c'est une démarche globale pour gérer l'intégralité du patrimoine d'une commune. Les particuliers peuvent s'adresser à l'espace info Énergie de l'ADIL.

### ➤ Point sur le Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables (COT ENr) par Yvan BOZEC,

Monsieur le Président laisse la parole à Yvan BOZEC en charge du COT ENr qui présente le dispositif comme une véritable opportunité puisqu'il apporte une aide à l'investissement de 45 % pour les projets d'installation d'énergies renouvelables et une aide à l'animation, soit 52 000 € sur 3 ans.

Il existe seulement 8 territoires de COT ENr en région Centre-Val de Loire :

- Pays Vendômois,
- Pays Castellois Val de l'Indre + Pays de Valençay,
- Pays des Châteaux,
- Pays du Gâtinais + Pays du Giennois



**Le COT ENr permet de financer à 45%  
les systèmes de production de chaleurs renouvelables**

Tous les porteurs de projets sont éligibles au COT ENr :

- Collectivités : communes, communautés de communes
- Entreprises, agriculteurs,
- Bailleurs sociaux, etc.
- Campings, hôtels, etc.

#### BIOMASSE :

Permet de chauffer un bâtiment à partir de matière organique, principalement le bois (voir déchets agricoles, etc.)

#### Systèmes :

- Chaufferie bois
- Réseau de chaleur associé

#### Exemple de projet :

Lailly-en-Val où chaufferie bois et réseau de chaleur alimentent plusieurs bâtiments

#### Aide technique gratuite :

1 Arbocentre - Olivier SILBERBERG  
[o.silberberg@arbocentre.asso.fr](mailto:o.silberberg@arbocentre.asso.fr)  
→ Pré-étude de faisabilité

#### 2 Etude de faisabilité bois énergie :

Financée à 60% par l'Ademe

#### 3 Investissement chaudière bois + réseau de chaleur

Financée à 45% par le COT ENr

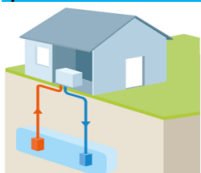
#### Réflexions en cours :

Sigloy, Vennecy, Huisseau-sur-Mauves, etc.

**GÉOTHERMIE** : permet de chauffer et de rafraîchir un bâtiment grâce à la chaleur constante du sol (entre 12 et 14 °C)

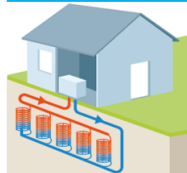
#### 3 systèmes :

**GÉOTHERMIE** : permet de chauffer



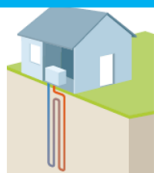
On prend les calories de l'eau du sol puis on rejette l'eau dans la nappe

Géothermie en corbeilles



Fonctionne en circuit fermé via un fluide qui extrait les calories du sol

Géothermie sur sondes verticales



#### Exemples de projets réalisés :

- Agora de Beaugency
- EHPAD de Meung/Loire

#### Réflexions en cours :

- Mareaux-aux-Prés,
- Vienne-en-Val,
- Vitry-aux-Loges,
- Etc

#### Aide technique gratuite :

1 Géoqual  
Xavier MOCH - référent régional  
[xavier.moch@afpg.asso.fr](mailto:xavier.moch@afpg.asso.fr)  
→ Pré-étude de faisabilité

#### 2 Etude de faisabilité géothermie :

Financée à 60% par l'Ademe

#### Investissements forage, PAC, etc

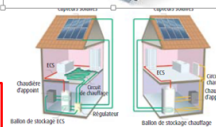
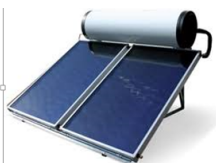
Financés à 45% par le COT ENr

#### 3 OU

50% / CRST si géothermie sur sondes verticales

**SOLAIRE THERMIQUE :**  
Capteur solaire qui réchauffe l'eau contenue dans un ballon

En l'absence de soleil, le ballon est doté d'un dispositif d'appoint pour chauffer l'eau



**Aide technique :**  
ADEME - David Magnier

**Bureaux d'études spécialisés - RGE**

**Investissements financés à 45% par le COT ENR**

**ATTENTION : ce n'est pas du photovoltaïque**

**Projets en réflexion :** Création de logements sociaux par LogemLoiret avec chauffe eau solaire (Beauce-la-Romaine, Gidy, Baccon, etc.)

Permet d'assurer jusqu'à 80% des besoins en eaux chaudes sanitaires (ECS)  
→ **Idéal pour les campings**

Si projet / idée de projet

**GÉOTHERMIE**

**BIOMASSE**

**SOLAIRE THERMIQUE**

**CONTACTS**

COT ENR

**Yvan BOZEC -**

PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

**02 38 46 84 40**

[petrforetorleans@orange.fr](mailto:petrforetorleans@orange.fr)

Bois énergie - Arbocentre

**Olivier SILBERBERG**

02 38 41 80 02 - 06 64 76 63 22

[o.silberberg@arbocentre.asso.fr](mailto:o.silberberg@arbocentre.asso.fr)

Géothermie - Géoqual

**Xavier MOCH**

02 38 24 00 05 - 07 70 00 84 24

[xavier.moch@afpg.asso.fr](mailto:xavier.moch@afpg.asso.fr)

## ➤ Point sur les actions en cours

### • **Partenariat avec l'Espace Info Energie :**

Un partenariat pour mener des **actions de sensibilisation** sur les économies d'énergie dans l'habitat est établi.

Un **catalogue d'animations** proposées gratuitement aux communes qui le souhaitent est à disposition (balades thermographiques, soirées jeux, exposition...).

→ **Les communes intéressées sont invitées à se manifester au plus tôt.**

### • **Défi Familles à Energie Positive :**

Dans le cadre de son contrat de financement avec l'ADEME, le Pays Loire Beauce s'est engagé à soutenir l'animation du Défi Familles à Energie Positive qui vise, sous la forme d'un concours familial et ludique, à diffuser les écogestes pour promouvoir les économies d'énergie.

L'objectif de mobilisation de 20 familles dans le cadre de ce concours doit impérativement être atteint pour garantir le versement des subventions ADEME.

### • **Energies renouvelables (EnR) Citoyennes et Participatives :**

Partenariat avec l'association **ENERGIE PARTAGÉE**, pour la promotion et l'émergence de projets d'EnR : des animations à venir fin 2018-début 2019.

→ **Les communes intéressées par ces projets sont invitées à se rapprocher du Pays.**

### • **Financement TEPCV :**

Madame Camille DUBRULLE alerte les communes quant aux demandes de subvention qui font suite aux travaux réalisés dans le cadre de TEPCV. Au vu d'importants retards d'instruction, les communes bénéficiaires de subventions sont invitées à transmettre au plus tôt leur demande de paiement à la DREAL, dès l'achèvement des travaux. En effet, les règles d'instruction se sont considérablement durcies. Aussi Camille insiste pour que les dossiers de demande d'aide soient déposés au plus vite.

## **6. LEADER**

### ➤ Point d'avancement sur le programme.

Monsieur le Président indique que le dernier Comité de programmation a eu lieu le 25 septembre, le Comité du 26 juin ayant été reporté en l'absence de quorum.

Monsieur le Président précise que la programmation totale à ce jour s'élève à 461 363,59 € avec un total payé de 226 306,76 €, dont 5 paiements pour le PETR, soit 151 627,44 €, un paiement pour un porteur de projet externe, soit 74 679,32 €.

Monsieur le Président reprend qu'une évaluation quantitative et qualitative à mi-parcours du programme en cours sera menée par Aurélie LEHOUCQ.

Monsieur Thibaud DÉSIÉ ajoute qu'Aurélie LEHOUCQ prendra des dispositions afin de rencontrer les 2 communautés de Communes pour communiquer sur le programme Leader.

## **7. Vie du PETR**

Monsieur le Président explique que les travaux de génie civil liés à l'installation des bornes de recharge pour véhicules électriques ont été revus à la hausse, en lien avec les collectivités concernées, par l'entreprise CITEOS.

Monsieur le Président informe que les crédits initialement inscrits dans le budget primitif étant insuffisants, une décision modificative est nécessaire pour un ajustement, mais il précise que cette action n'a pas de réel effet sur le budget du PETR, étant donné qu'il s'agit d'une évolution des comptes de tiers, mêmes mouvements en dépenses et en recettes, abondés par les collectivités bénéficiaires.

Monsieur le Président propose donc aux membres :

- D'accepter la décision budgétaire modificative qui ajuste le Budget d'Investissement 2018 du PETR Pays Loire Beauce, celui-ci s'équilibrant à la somme de 261 517,85 €, comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS				
Compte	Désignation	BP 2018	DM	BP 2018 modifié
<b>Chap. 45</b>	<b>Comptabilité distincte rattachée</b>	<b>123 268.11</b>	<b>18 100.00</b>	<b>141 368.11</b>
4581-01	Dépenses à subdiviser par mandat CCTVL	84 659.99	15 000.00	99 659.99
4581-02	Dépenses à subdiviser par mandat Meung sur Loire	15 304.06	100.00	15 404.06
4581-03	Dépenses à subdiviser par mandat Chaingy	15 304.06	100.00	15 404.06
4581-04	Dépenses à subdiviser par mandat Saint Ay	8 000.00	2 900.00	10 900.00
<b>Chap. 020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>456.56</b>		<b>456.56</b>
<b>TOTAL DES OPERATIONS</b>		<b>243 417.85</b>	<b>18 100.00</b>	<b>261 517.85</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENTS				
Compte	Désignation	BP 2018	DM	BP 2018 modifié
<b>Chap. 45</b>	<b>Comptabilité distincte rattachée</b>	<b>123 268.11</b>	<b>18 100.00</b>	<b>141 368.11</b>
4582-01	Recettes à subdiviser par mandat CCTVL	84 659.99	15 000.00	99 659.99
4582-02	Recettes à subdiviser par mandat Meung sur Loire	15 304.06	100.00	15 404.06
4582-03	Recettes à subdiviser par mandat Chaingy	15 304.06	100.00	15 404.06
4582-04	Recettes à subdiviser par mandat Saint Ay	8 000.00	2 900.00	10 900.00
<b>TOTAL DES OPERATIONS</b>		<b>243 417.85</b>	<b>18 100.00</b>	<b>261 517.85</b>

- De l'autoriser à prendre toutes les décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 18-22**).

## 8. Contrat Local de Santé

### ➤ Point d'informations sur l'état d'avancement du CLS,

Monsieur le Président informe que la signature du Contrat Local de Santé a eu lieu le 19 septembre dernier à Sandillon en présence de la Préfecture, de l'ARS, de la Région Centre-Val de Loire, du Conseil départemental, de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Loiret, des Communautés de Communes et des PETR, en présence du Professeur VAILLANT de l'université de Tours dont le rapport a été remis à l'Élysée le 18.

Monsieur le Président donne la parole à Thibaud DÉsirÉ qui présente les prochaines dates de l'agenda et les informations suivantes :

- Soirée « Nutriscore » animée par une diététicienne le 11 Octobre à Lorris, destinée aux professionnels de santé et du secteur médico-social,
- Journée « Santé Mentale dans le Loiret » le 27 novembre à l'EPSM G.Daumezon à Fleury les Aubrais, destinée aux élus et professionnels de santé et médico-sociaux
- Soirée « Handicap et enfance » destiné aux professionnels de santé libéraux et du secteur médico-social le 29 novembre à Châteauneuf sur Loire (programme, communication en cours)
- LILO SANTE (FRAPS)  
Pour être informé de l'actualité santé du département du Loiret, une lettre d'information électronique est publiée tous les mois. Elle s'adresse aux professionnels et aux habitants du Loiret et alerte sur les événements santé, les campagnes de prévention, la publication de nouvelles brochures, les rendez-vous santé, etc.  
=> Dans cet objectif, les communes sont invitées à transmettre régulièrement toutes les actions « santé-sociales » qu'elles souhaitent porter à la connaissance du grand public ou des professionnels de santé.
- Recensement des possibilités d'accueil des professionnels de santé  
En collaboration avec le Conseil départemental, un questionnaire est à votre disposition auprès de Chloé GAUVINEAU pour recueillir les possibilités de logement des étudiants et des médecins au sein de vos communes. L'objectif est de créer une carte destinée aux étudiants.

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire d'engager un avenant au Contrat Local de Santé en raison de la modification des membres du groupement de commandes et de la modification des périmètres des structures porteuses.

En effet, Monsieur le Président rappelle que les périmètres des trois Pays concernés ont évolué suite aux fusions d'EPCI liées à la loi NOTRe : les Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire et Loire Beauce se sont agrandis et transformés en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural. Le Pays Sologne Val Sud disparaîtra fin 2018. La Communauté de communes des Portes de Sologne (CCPS) se substituera alors au Pays Sologne Val Sud au sein de cette convention.

Monsieur le Président propose aux membres :

- D'acter le départ du Pays Sologne Val Sud du groupement initialement constitué,
- D'autoriser la Communauté de Communes des Portes de Sologne à intégrer la convention relative à la mise en place du Contrat Local de Santé,
- De l'autoriser à signer l'avenant au Contrat Local de Santé et tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 18-23**).

## 5. Questions diverses.

Aucune autre question n'étant abordée, l'ordre du jour est épuisé. Monsieur le Président remercie l'Assemblée de sa participation. La séance est levée à 19h15.